

CONSEIL SYNDICAL du Mercredi 29 mai 2024 / 16h30

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

I.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

I.2 DÉLIBÉRATIONS

A. Direction Générale des services

1. Affectation du résultat 2023 du Syndicat Mixte Numérian
2. Affectation du résultat 2023 de l'EPIC Numérian
3. Budget Supplémentaire 2024 du Budget Principal et son Budget Annexe
4. Avoirs sur exercices antérieurs
5. Adhésion de la Mission Locale moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche

I.3 INFORMATIONS

A. Pôle Métiers & Assistance

1. Adhésion des communes du Département de l'Isère (38) et du Puy-de-Dôme (63)

II. POINT DIVERS

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mercredi 29 mai 2024 à 16h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 30 avril 2024.

Présent(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Patrick FRANCOIS, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, Mme Isabelle MASSEBEUF (Suppléante de M. Gilbert MOULIN), M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Grégory MAZET, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA.

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, M. Michel VILLEMAGNE, M. Brice THIBAUD, M. Frédéric JACOUTON, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 32
○ Pour : 32
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

I.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du Conseil Syndical du 16 avril 2024 est soumis à approbation.

Sans observations, ni modifications, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I.2 DÉLIBÉRATIONS

A. Direction Générale des services

1. Affectation du résultat 2023 du Syndicat Mixte Numérian

L'assemblée délibérante réunit sous la présidence de Jérôme BERNARD, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice administratif et le compte de gestion de 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : **171 408.32€**
- Un excédent reporté de : **174 629.08€**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **3 220.76€**

- Un excédent d'investissement de : **130 341.25€**
- Un déficit des restes à réaliser de : **91 899.60€**
Soit un excédent de financement de : **38 441.65€**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : **3 220.76€**
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **0€**
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **3 220.76€**
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Excédent de **130 341.25€**

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'affectation du résultat 2023 du Syndicat Mixte Numérian.**

Temps d'échange :

Le Directeur Général des Services explique que les délibérations actuelles s'inscrivent dans la continuité des audits précédemment réalisés. Une nouvelle structure de comptabilité analytique sera prochainement mise en place au sein de Numérian. À la lumière de toutes les études effectuées, il a été constaté que l'EPIC Numérian fonctionnait jusque-là comme un centre de ressources, tandis que le Syndicat Mixte assumait le rôle de centre de coût. Cette situation est

désormais révolue. Lors du prochain Bureau Syndical, les élus constateront que le rééquilibrage est en cours.

2. Affectation du résultat 2023 de l'EPIC Numérian

L'assemblée délibérante réunit sous la présidence de Jérôme BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice administratif et le compte de gestion de 2023.

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : **45 378.93€**
- Un excédent reporté de : **525 791.59€**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **480 412.66€**
- Un excédent d'investissement de : **94 409.81€**
- Un déficit des restes à réaliser de : **54 280.29€**
Soit un excédent de financement de : **40 129.52€**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : **480 412.66€**
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **0€**
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **480 412.66€**
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **Excédent de 94 409.81€**

Enfin, il est proposé de transférer le résultat de l'ancien EPIC Numérian au compte du budget annexe « Régie Autonome de Numérian ».

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'affectation du résultat 2023 de l'EPIC Numérian.**

Temps d'échange :

Il est expliqué que la situation a été complexe à gérer en raison d'une discordance entre nos écritures comptables et celles de la DDFIP. Jusqu'à présent, le Syndicat Mixte assurait l'ensemble des paiements, tandis que l'EPIC percevait l'ensemble des recettes. Il est rappelé qu'aucun impôt sur les sociétés ne sera dû pour l'année 2023.

Les élus s'interrogent sur nos emprunts, dont deux sont actuellement en cours : l'un pour le bâtiment et l'autre pour le datacenter. Le déficit rencontré était moins attribuable à une structure déficitaire qu'à des incohérences dans les lignes comptables. Les deux actions nécessaires étaient de stopper l'érosion des excédents et de revoir la grille tarifaire.

3. Budget Supplémentaire 2024 du Budget Principal et de son Budget Annexe

Conformément à l'instruction comptable M57, le budget principal est voté par chapitres.

Conformément à l'instruction comptable M4, le budget annexe de la Régie Autonome de Numérian est voté par chapitres.

Sous la présidence de Monsieur Jérôme BERNARD, les membres du Conseil Syndical votent les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2024.

Il est proposé au Conseil Syndical les inscriptions budgétaires suivantes :

<i>POUR RAPPEL : MONTANTS BUDGETS PRIMITIFS (DELIBERATION DU 15/12/2023)</i>			
	Budget Principal	Régie Autonome (Budget Annexe)	Total
Dépenses de fonctionnement	1 051 236,00 €	1 979 081,00 €	3 030 317,00 €
Recettes de fonctionnement	1 051 236,00 €	1 979 081,00 €	3 030 317,00 €
Dépenses d'investissement	163 429,00 €	234 673,00 €	398 102,00 €
Recettes d'investissement	163 429,00 €	234 673,00 €	398 102,00 €

MONTANTS BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES			
	Budget Principal	Régie Autonome (Budget Annexe)	Total
Dépenses de fonctionnement	170 220,76 €	557 417,66 €	727 638,42 €
Recettes de fonctionnement	170 220,76 €	557 417,66 €	727 638,42 €
Dépenses d'investissement	494 646,31 €	114 409,81 €	609 056,12 €
Recettes d'investissement	494 646,31 €	114 409,81 €	609 056,12 €

MONTANTS COMBINÉS BUDGETS PRIMITIFS + SUPPLÉMENTAIRES			
	Budget Principal	Régie Autonome (Budget Annexe)	Total
Dépenses de fonctionnement	1 221 456,76 €	2 536 498,66 €	3 757 955,42 €
Recettes de fonctionnement	1 221 456,76 €	2 536 498,66 €	3 757 955,42 €
Dépenses d'investissement	658 075,31 €	349 082,81 €	1 007 158,12 €
Recettes d'investissement	658 075,31 €	349 082,81 €	1 007 158,12 €

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative au Budget Supplémentaire 2024 du Budget Principal et son Budget Annexe.**

Temps d'échange :

Le Directeur Général des Services explique qu'une nouvelle restructuration a été intégrée au budget de Numérian, le rendant ainsi plus équilibré et mieux construit. Il précise que le véritable point de référence sera le budget 2025. Il remercie Madame Douzet et Monsieur Barrault pour leur travail.

Le Président intervient ensuite pour aborder la modernisation du parc de véhicules. Il informe qu'un marché public sera prochainement lancé pour l'acquisition d'une dizaine de véhicules, renouvelant ainsi une part significative de la flotte de Numérian. Les élus échangent sur ce point, notamment pour déterminer si le choix se portera sur l'achat ou la location des véhicules.

Une comparaison a été effectuée, et une fiche explicative sera transmise aux élus. Il est en effet précisé qu'avec la location longue durée (LLD), le premier loyer est principalement consacré aux intérêts. L'objectif est de rationaliser la flotte et de constituer une réserve pour les dotations aux amortissements. Le choix s'oriente vers des véhicules essence, diesel et hybrides, avec un achat lissé sur trois ans en fonction des besoins.

Enfin, une régularisation comptable relative au déplacement du datacenter est évoquée. Le coût actuel représente 15 à 20 % du montant initialement prévu.

4. Avoirs sur exercices antérieurs

Le Président explique que des écarts de facturation ont été identifiés après examen de l'exercice 2022.

La situation étant différente entre le cas d'un avoir partiel et celui d'un avoir total, le tableau joint en annexe a donc veillé à séparer ces deux situations.

Il sera donc possible de constater au cas par cas les corrections à effectuer compte tenu des erreurs de facturation observées.

Cet examen s'inscrit dans l'audit général des écritures de Numérian qui devrait bientôt arriver à son terme et voir ainsi limiter ce type de situation à des situations exceptionnelles, comme cela est observé dans le cadre d'un fonctionnement normal.

Il convient donc de valider en séance de Conseil Syndical l'annulation des titres émis de l'exercice antérieur 2022 afin d'annuler ces montants.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'annulation de titres sur exercice antérieur et la création d'avoirs.**

5. Adhésion de la Mission Locale moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche (07)

La Mission Locale moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de la signature du devis n° DEV6262.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'adhésion de la Mission Locale moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche (07).**

I.3 INFORMATIONS

A. Pôle Métiers & Assistance

1. Adhésion des communes du Département de l'Isère (38) et du Puy-de-Dôme (63)

Suite à l'arrêt de la prestation de dématérialisation du CDG38 et à la dissolution de l'association AICRI dans le Puy-de-Dôme, l'association Adullact nous a sollicités pour trouver une solution adaptée aux besoins des communes. Plusieurs collectivités locales ont exprimé leur besoin urgent de combler cette lacune.

Lors d'une visioconférence entre l'Adullact, Numérian, et plusieurs communes du Puy-de-Dôme, il a été établi que Numérian est capable de leur fournir ce service. Nous avons également abordé la question de l'adhésion au syndicat, et plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour obtenir un devis et adhérer.

À ce jour, aucune commune de l'Isère (38) ne s'est manifestée pour adhérer, probablement en raison d'une méconnaissance du fonctionnement de notre syndicat.

Il est crucial de noter que l'adhésion inclut des services tels que la maintenance des écoles. Cependant, la distance géographique pose un problème de rapidité d'intervention et de coûts pour les communes éloignées. Nous devons donc envisager des alternatives pour ne pas désavantager ces communes.

Les propositions pour les communes situées en dehors des départements de l'Ardèche (07) et de la Drôme (26) incluent :

- Une réduction du coût de l'adhésion,
- Une visite annuelle des écoles avec un service de hotline uniquement,
- La délimitation d'une zone géographique spécifique,

Enfin, nous avons deux communes de la Loire (42), Saint-Julien-Molin-Molette et Burdignes, qui sont déjà adhérentes et bénéficient du service de maintenance des écoles. Leur situation doit également être prise en compte dans notre réflexion.

Nous sollicitons l'avis du Conseil Syndical sur ces propositions et la décision à prendre pour optimiser notre offre de service, tout en assurant la viabilité financière et opérationnelle du Syndicat.

II. POINT DIVERS

La date du 24 septembre 2024 à 09h30 a été validés pour le prochain Conseil Syndical.

La séance est levée à 17h30.